

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Convocation du 6 décembre 2019

Nombre en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Secrétaire de Séance : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Lecture du dernier procès-verbal. Adopté à l'unanimité.

Observations :

Sur l'achat du véhicule pour le service technique : l'acquisition d'un véhicule électrique aurait pu être étudiée. Plus cher.

Vente du presbytère à Husson : l'acquéreur n'est plus intéressé ; trop de travaux.

1) AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG D'HEUSSE :

Descriptif des travaux :

Le projet a été revu à la baisse. La partie piétonne de la mairie au cimetière a été supprimée. Réfection de la bande de roulement par le département, à l'intérieur du bourg, à partir des entrées de bourg, pour un coût de 61 350 € ht. Bande de roulement très abîmée suite à l'effacement des réseaux.

Travaux à charge de la commune :

Aménagement permettant de sécuriser des déplacements des piétons.

Aménagement des entrées de bourg.

Réalisation d'un Plateau surélevé.

Réalisation de parkings avec stationnements pour personne à mobilité réduite.

Aménagement du carrefour dangereux avec un marquage au sol (RD 602/CR n°20).

Coût de l'opération : travaux ht : 149 556 € + Entourage de l'église ht : 12 095 € + honoraire-divers 10%, soit 177 651 € ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- > Approuve ces aménagements de sécurité routière et atteste que les travaux seront réalisés au cours de l'année 2020 sous réserve de l'obtention des aides financières figurant dans le plan de financement, ci-dessous :

DEPENSES	Montant ht	Ressources	Montant	%
Etudes	16 000 €	DETR-DSIL	35 500 €	20%
Travaux	161 651 €	Conseil Départemental- Amendes de police	13 800 €	8%
		Fonds propres	128 351 €	72%
TOTAUX	177 651 €	TOTAUX	177 651 €	100%

- > Autorise Madame le Maire à solliciter les aides financières susdites pour atténuer le reste à charge de la collectivité :
 - > Auprès du conseil départemental au titre de la dotation du produit des amendes de police. Le plafond des travaux subventionnables est fixé à 46 000 € ht. Le taux de subvention est de 30% du montant ht retenu, soit 46 000 €.

- > Apprès de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour la sécurité des usagers, taux 20% du montant ht de l'opération.
- > Donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de cette opération.

2) RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LE MARCHE DE TRAVAUX A L'EGLISE DE STE MARIE DU BOIS - Lot 1 : Charpente-Menuiserie-Peinture :

Mr Legrand absent à cette question et aux autres qui suivent.

Les travaux consistent à la restauration de la voûte de charpente de la nef et la mise aux normes des réseaux électriques de l'église de la commune déléguée de Sainte-Marie-du-Bois.

L'estimation : Lot 1 : Charpente-Menuiserie-Peinture : 64 680 € ht

Lot 2 : Electricité déjà attribué par décision du conseil du 17 juillet 2019 pour 16 215€01.

Le 17 juillet 2019 le conseil décide de lancer une nouvelle consultation et d'éliminer l'offre du lot 1 qui est inacceptable, à savoir : 134 916€20 ht.

Résultat de la nouvelle consultation :

Les offres économiquement les plus avantageuses, sont :

Lot 1 : Une seule entreprise. L'atelier OAK 13 rue d'Arradon à Rennes (35) le coût des travaux : 101 772€ ht après négociation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Déclare l'offre de l'entreprise de l'atelier OAK 13 rue d'Arradon à Rennes (35) inacceptable donc éliminée.
- Décide de lancer une nouvelle consultation pour le lot 1 avec une nouvelle publicité et un nouveau cahier des charges.

Les postes à revoir :

- Installation de chantier : suppression de la cabane de chantier remplacée par le local de la mairie avec wc à proximité.
- Supprimer l'analyse du bois ; la restauration du banc du célébrant ; le placard pour masquer le coffret électrique.
- Mettre en option la peinture.

3) AMENAGEMENT DE LA RUE DU MAINE ET CARREFOUR CENTRAL

(Intersection Rue du Maine/Rue du Mont St Michel/Rue Beauregard/Rue Guillaume Morel) – Commune déléguée du Teilleul – SIGNATURE MARCHE DE TRAVAUX :

Descriptif des travaux :

Aménagement des entrées d'agglomération RD 32 Rue St Patrice et Rue du Maine.

Réalisation d'un parking - Rue des camélias.

Aménagement de l'intersection de la Rue du Maine/Rue des écoles/Rue des camélias vers les feux : Accès personnes à mobilité réduite de la Rue des écoles vers les feux, côté droit ; aménagement de parkings ; plateau surélevé face à la sortie de l'EHPAD.

Réfection du réseau d'eaux pluviales.

Aménagement du carrefour : Rue Guillaume Morel/Rue du Mont Saint Michel/Rue Beauregard/Rue du Maine : Plateau surélevé central et marquage au sol.

Total opération : travaux ht : 189 708€90 ttc : 227 650€68 + honoraires-divers 13%, soit 257 245€27.

Résultat de la consultation des entreprises :

Sur proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer le contrat de travaux attribué à l'entreprise MONGODIN « La Pierre Blanche » Le Teilleul dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant ht de 173 740€60.

4) OPERATIONS D'AMENAGEMENT SUITE A L'ETUDE PROJET DE TERRITOIRE ET REVITALISATION DU BOURG-CENTRE ET DES BOURGS HISTORIQUES – DEMANDE D'AIDES FINANCIERES :

Présentation du dossier.

Demande d'accompagnement financier auprès de l'Etat sur des opérations d'aménagement suite à l'étude de projet de territoire et de revitalisation du bourg-centre et des bourgs historiques de la commune nouvelle de le Teilleul.

Les actions :

- Aménagement de la place de l'hôtel de ville, et des rues du Marché, des Potiers et de l'église - commune déléguée Le Teilleul : Redonner une ambiance conviviale et villageoise pour mener une opération de renouvellement urbain d'un quartier d'habitat vacant, revaloriser l'offre d'habitat.
- Aménagements paysagers et de voirie.

Estimation du projet : 300 000 € ht + honoraires divers 15 %, coût de l'opération : 350 000 € ht (démolition ex atelier municipal compris pour créer des places de parkings).

Sur proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet ainsi présenté.
- Approuve le plan de financement, comme suit :

DEPENSES	Montant ht	Ressources	Montant	%
Etudes	50 000 €	Etat	84 750 €	24%
Travaux	300 000 €	Conseil Départemental	140 000 €	40%
		Fonds propres	125 250 €	36%
TOTAUX	350 000 €	TOTAUX	350 000 €	100%

- Sollicite l'aide de l'Etat, au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) à hauteur de 24%.
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces tendant à rendre effective cette décision.

5) OPAH – REVITALISATION RURALE – DISPOSITIF COMPLEMENTAIRE – AIDE A LA SORTIE DE VACANCE :

Rappel de la décision du conseil du 21 septembre 2017 approuvant d'abonder l'aide de la Communauté d'Agglomération et fixant le montant de l'aide à : Propriétaire occupant : taux 30% du montant de l'acquisition. Plafond d'aide 10 000 € ; propriétaire bailleur : 5 000 €/logement.

Aujourd'hui ces aides sont accordées sur les 5 communes sur tous les immeubles de l'agglomération.

Les conditions : le montant des travaux 20% du coût de l'acquisition ; travaux réalisés par une entreprise.

Dans le cadre de l'étude de revitalisation des bourgs de la commune nouvelle de le Teilleul, et les actions à mener de renouvellement urbain du quartier d'habitat vacant au cœur du bourg de la commune déléguée du Teilleul, il y a lieu de concentrer les aides financières de la commune sur ce cœur de bourg ancien.

Sur proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Modifie la délibération du 21 septembre 2017 susdite comme suit :

Aides financières accordées :

- o Sur les bourgs d'Husson ; Heussé ; Ste Marie du Bois ; Ferrières : En agglomération : Entre les entrées et les sorties.
- Sur la commune déléguée du Teilleul : le Cœur de bourg (ancien bourg) : Partie Ua du PLU en vigueur.

Le reste de la délibération du 21 septembre 2017 est inchangé.

6) AMENAGEMENT FONCIER DE HUSSON – GESTION DES SOULTES –
MODIFICATION DE LA DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE
2018 :

Rectification des soultés validées par décision du conseil municipal du 7 novembre 2018 :

Tableau rectificatif :

N° Soulté	N° Compte	A payer à la commune	A recevoir de la commune	Raison de la soulté
D173	4000			Soulté annulée
D175	4020			Soulté annulée
D176	4040			Soulté annulée
D246	60		75,75 €	Régularisation de la voirie
D247	1080		122,25 €	Régularisation de la voirie
D248	2860		21,75 €	Régularisation de la voirie
D249	4400		6,75 €	Régularisation de la voirie
D250	5480	239,25 €		Rétrocession de la réserve foncière
D251	2840	123,00 €		

Totaux 362,25 € 226,50 €

Sur proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les rectifications susdites.

7) REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DU TEMPS PASSE PAR LES AGENTS TECHNIQUES AU SERVICE REGIE DE CHAUFFAGE AU BOIS ET ENERGIE RENOUELABLE – ANNEE 2019 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à la commune, selon le calcul ci-dessous :

- Service régie de chauffage au bois Le Teilleul : 1 heure tous les jours 7/7 + indemnités d'astreintes week-end et jours fériés, soit pour l'année 2019 : 10 219 €.
- Service Energie renouvelable Heussé : 1 heure par semaine par an, soit pour l'année 2019 : 646 €.

8) SUBVENTIONS DU BUDGET COMMUNAL AUX BUDGETS ANNEXES – ANNEE 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer :

- ✓ Pour le budget du centre communal d'action sociale : subvention de fonctionnement du budget communal de 7 000 €.
- ✓ Pour le budget Lotissement Communal « La Butte Rouge 1 » : subvention de fonctionnement du budget communal de 19 302,72 €.

9) AVANCES : BUDGET COMMUNAL/BUDGETS ANNEXES – ANNEE 2019:

Vu que la commune avait versé des avances au budget annexe : Lotissement Communal « La Butte Rouge 1 » pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ❖ Décide que le budget Lotissement Communal « La Butte Rouge 1 » rembourse à la commune une partie de l'avance, soit pour l'année 2019 : 42 531,21 €.
- ❖ Décide de prévoir les crédits sur le budget Lotissement Communal « La Butte Rouge 1 » en prélevant au compte 605, achats de matériels pour 1 740 (dépenses de fonctionnement) pour l'affecter au compte 71355/042 (dépenses de fonctionnement) Variation de stocks terrains aménagés et en votant des crédits en investissement, dépenses compte 168741 (Autres dettes communes) et recettes 3555/040 Terrains aménagés pour 1 740 €.

10) QUESTIONS DIVERSES :

- Prochaines réunions :

- Réunion Maires et Adjointes : 22 janvier 2020 à 10h30
- Réunion conseil municipal : 13 février 2020 à 20h
- Lecture des mots de la boîte à idées. 1 mot : château d'eau à taguer ou peindre.
- Une demande pour allumer l'éclairage public à 5h 30 au lieu de 6h. à étudier.
- Une précision sur le refus éventuel d'un médecin au pôle Santé du Teilleul. La commune n'a jamais été destinataire d'une autre candidature que le docteur RIOS.

Séance levée à 22 heures.